



Déclaration liminaire CTS SPIP 56 du 18 juin 2020

Exit la crise sanitaire, la réorganisation du MF de Vannes pour la rentrée reprend le devant de la scène.

L'organisation actuelle a été mise en place de façon consensuelle en 2018 et pour deux ans. Le moment des vœux individuels d'un éventuel changement de poste était donc advenu.

Mais dès son arrivée en 2019, la nouvelle direction a rapidement fait savoir que le format actuel d'organisation ne convenait pas en dépit du travail approfondi et du temps qui avait pu y être consacré. Elle a imaginé trois typologies sur lesquelles il a été demandé aux agents de se positionner individuellement par mail. Les scénarii présentés, pour la plupart déjà expérimentés, soulevaient remarques, questions et attente de précisions qui devaient recevoir des réponses au cours d'une réunion ultérieure, laquelle s'est tenue début mars en la surprenante absence du DSPIP et où rien n'a été vraiment éclairci. Il n'en reste pas même un compte rendu.

Pour autant nous devons nous prononcer sur ces propositions avant le 22 juin sachant que toute nouvelle organisation doit être examinée en CT.

D'autre part, une date de CT a été arrêtée au 18 juin mais pour examiner un autre sujet : les critères de mobilité interne sur les antennes du département (voir la note de service 2020LK/18 pour le détail). Pour l'heure ni convocation ni ODJ ne sont encore parvenus.

Ces critères entrent en jeu en l'absence de volontaires ou si des candidats devraient être départagés et font donc partie intégrante des processus d'organisation. Tout comme d'ailleurs d'autres aspects tels que les permanences extérieures, jugées trop nombreuses, les pratiques professionnelles à la MA, bilan de l'organisation actuelle sollicitée à plusieurs reprises, sujets tout juste effleurés et restés à ce jour sans suite véritable.

Nous sortons d'une période de confinement où, à l'adaptation à des conditions de travail différentes, se sont ajoutées, pour certains et certaines, des ajustements personnels considérables liés notamment à la prise en charge des enfants, des craintes pour l'emploi du conjoint, pour la santé des proches sans que l'engagement professionnel n'en ait patit.

Aujourd'hui nous amorçons une reprise progressive dans un contexte général ralenti et qui n'a guère de chance de s'accélérer du fait de la proximité des congés d'été. Pendant le confinement, nos directions ont assuré que le cadre de la crise sanitaire sera pris en compte dans le retard accumulé.

Au regard des échéances citées plus haut, les agents s'interrogent sur le moment où ils pourraient formuler des vœux de changements ou pas, de poste ou de secteur sachant que certains seront absents dès le début juillet.

Le 12 juin, la direction d'antenne nous apprend, que le calendrier de l'organisation future va être communiqué au CT du 18 juin. Le sujet serait semble t-il rajouté pour une mise en oeuvre effective dès le 1er septembre, à notre grande surprise et incompréhension. De plus nous serions prévenus sur nos boites mail personnels ou sur nos téléphones personnels pendant les congés annuels d'été, et l'absence de réponse vaudra comme un souhait de non changement.

Qu'est-il possible de déduire d'un tel procédé ?

Que la stratégie de la direction du SPIP 56 fait porter sur les OS la responsabilité de valider ses propres décisions, s'affranchissant ainsi de la communication avec l'équipe probablement jugée inutile et inintéressante, le seul fait de s'exprimer étant perçu comme déplacé.

Une seule réunion de service a eu lieu en début d'année, où il avait pourtant été énoncé par les représentants des OS que le manque de concertation et la précipitation ne pouvait que nuire à la relation et n'avoir que des effets délétères, position qui semblait alors partagée par la direction. Aujourd'hui cette unique réunion apparaît sans doute suffisante pour penser qu'une fois les critères de mobilité votés le 18 juin, il n'y aurait plus qu'à mettre des noms dans des cases ? Et à envoyer un mail ou un SMS pour annoncer la nouvelle aux élus en faisant fi du droit à la déconnexion et des conséquences éventuelles de l'annonce sur les individus ?

Profitons en pour signaler que nos coordonnées personnelles ont été bien volontiers communiquées mais pour le strict besoin de la circonstance du covid 19, afin de faciliter les échanges, qu'il en a été fait un usage collectif sous forme de liste de diffusion, dévoilant des informations personnelles (adresses, mail tél.) sans que l'avis des personnes n'ait été requis sur ce point.

Cette liste n'est pas destinée à rester en possession de la direction et a vocation à être aujourd'hui détruite, nous n'accepterons pas qu'elle soit à nouveau utilisée.

Avec une mise en place d'une nouvelle organisation au 1er septembre, les personnes qui seront amenées à intervenir en MF n'auront pas la possibilité de se mettre à jour sur leur secteur actuel (dossiers et perm. délocalisées) et qu'aucun tuilage ne sera possible. Qu'importe sans doute que les PPSMJ soient ballotées d'un CPIP à un autre, sans aucune précaution.

Quelle urgence y a t-il à se précipiter ainsi ?

Quel sens revêt cette stratégie qui consiste à s'épargner les étapes de la communication et de la concertation avec les équipes ?

Ce management strictement gestionnaire et bureaucratique nous apparaît comme profondément distant des personnels et des réalités de terrain et ne peut aboutir qu'à des résultats contre productifs voire inopérants.

De telles conceptions et procédés contribuent à dégrader un environnement de travail déjà chroniquement inscrit dans un processus de dysfonctionnements répétés de plus en plus évidents et facteurs indéniables de risques psychosociaux. Ce terme n'est pas destiné à aggraver la hiérarchie comme cela a pu nous être renvoyé et reproché mais à alerter sérieusement sur les dégâts collatéraux constatables quasi quotidiennement sur les agents et leur motivation au travail.

*A Vannes, le 18 Juin 2020
Les représentants CGT IP au CTS du SPIP 56*